

□ Temps de lecture : 14 min.

Nous continuons avec le troisième épisode sur les textes principaux du système préventif de don Bosco.

Article précédent: [Le système préventif \(2/7\). Le dialogue avec l'instituteur Francesco Bodrato](#)

Le texte classique : l'appendice de Nice

1877 est une année décisive. Le premier Chapitre Général est célébré à Lanzo ; les Règlements sont publiés ; et en août naît le Bulletin Salésien. Le même mois paraît la brochure bilingue italien-français sur l'inauguration du Patronage de Saint-Pierre à Nice Maritime, avec en appendice – texte italien à gauche, français à droite – les pages intitulées *Le système préventif dans l'éducation de la jeunesse*. Don Bosco lui-même le définit comme « l'index d'un petit ouvrage » plus vaste qu'il aurait voulu préparer, mais qu'il ne mena jamais à terme.

Ce sont les seules pages organiques que don Bosco ait publiées sur sa propre méthode, et c'est ici qu'apparaît la formule destinée à devenir un patrimoine commun : raison, religion, affection. Il vaut la peine de noter la destination originelle. Ce n'est pas un document interne : il s'adresse aux bienfaiteurs et à l'opinion publique française, dans un pays traversé par la question scolaire, pour expliquer ce que sont les œuvres salésiennes et selon quel critère elles fonctionnent. C'est un texte apologétique et promotionnel.

Puis il se passe quelque chose d'important. En novembre de la même année, ces mêmes pages sont placées en introduction au *Règlement pour les maisons de la Société de St-François de Sales (MB XIII, 918-923)* : de présentation au public externe, elles deviennent une norme pour l'interne. En l'espace de trois mois, le système préventif passe du statut de carte de visite à celui de charte constitutionnelle. La série rendra compte des deux contextes, car le changement de fonction fait partie de la signification.

Lisons le contexte exposé par le père Eugenio Ceria (MB XIII, 112-115) :

« Le discours de Don Bosco parut si remarquable qu'il fit naître l'idée de le publier, afin qu'en France on connût mieux l'œuvre du Patronage. L'idée ne lui déplut pas ; au contraire, comme cela arrive souvent, en y réfléchissant, il élargit le projet. En effet, pendant le voyage de retour, il compila un bel opuscule, qu'il fit imprimer à l'imprimerie de l'Oratoire sous le titre : *Inauguration du Patronage St-Pierre à Nice*. Après avoir brièvement décrit la fête, il plaça le discours quelque peu remanié dans la forme, et y ajouta une nouveauté qui était une splendide primeur : une série d'articles sur le système préventif, qui, avec quelques variantes, réapparurent peu après en tête du Règlement des maisons. Plus tard, parlant de tout ce petit travail, il dit qu'il lui avait coûté plusieurs jours d'efforts et qu'il l'avait fait et refait trois fois. « J'allais presque me plaindre à moi-même, ajouta-il, de ne pas trouver ces écrits à mon goût. Autrefois, je mettais bas des pages entières sans jamais y revenir ; maintenant, au contraire, j'écris, je corrige, je réécris, je recopie, je refais une quatrième et une cinquième fois, et mon travail ne me plaît toujours pas ». Il estimait cependant que l'opuscule était capable de faire un grand bien en France.

En France et partout, alors et en tout temps, l'humble opuscule devait faire du bien avec cet appendice mis là presque comme un simple remplissage, comme si l'auteur lui-même n'en mesurait pas toute la portée. La pédagogie contemporaine théorisait beaucoup, mais opérait bien peu ; sa faible fécondité découlait du fait qu'elle tirait ses éléments des purs préceptes de la philosophie naturelle. C'est ainsi que des principes rationalistes et un esprit positiviste informaient et invalidaient son orientation. Don Bosco, sans aucune morgue doctrinale, sans la moindre prétention d'avoir découvert le secret de l'art éducatif, s'inspirait de l'Évangile et des enseignements de l'Église ; il savait joindre harmonieusement aux normes de la philosophie naturelle les moyens surnaturels de la Grâce et donner ainsi vie à une méthode qui, dans le domaine de la pédagogie, a produit et produit des fruits très abondants. Ce qu'il avait mis en œuvre pendant tant d'années, il le condensa dans les quelques petites pages de son modeste écrit. Qu'on prête attention ne serait-ce qu'à un point : à la grande question de l'autorité et à celle des récompenses et des punitions. Un coryphée de la tendance naturaliste d'alors, le célèbre Raffaello Lambruschini, y consacra au moins les deux tiers de son livre *Dell'educazione*,

disant tant de belles choses, malheureusement mêlées à des erreurs théoriques ; mais en raison du défaut déploré plus haut, il est resté à mille lieues de l'efficacité atteinte par Don Bosco qui, en procédant par la voie de la raison et de la Foi, a en quelques traits de maître résolu pratiquement et pleinement l'ardu problème.

Une reconnaissance méritée et digne de la valeur pédagogique qui enrichit cette « Méthode préventive » est le fait que le Ministère italien de l'instruction publique l'ait assignée à l'étude des écoles normales. À ce propos, l'ancien ministre Fedele, sénateur du royaume et professeur d'histoire à l'Université de Rome, prononça lors d'une occasion solennelle ces paroles : « *Sans le surnaturel, l'œuvre de Don Bosco ne peut s'expliquer.* Et cette œuvre est l'épanouissement extérieur de ses vertus intérieures. Il lutta contre le matérialisme corrompeur de la jeunesse et arrêta à temps le peuple italien sur la pente de cette voie funeste. Quand je proposai l'étude de la doctrine pédagogique de Don Bosco, quelques philosophes idéalistes sourirent. Aujourd'hui, le temps m'a donné raison ».

C'est ici le lieu de rapporter, à propos du système éducatif de Don Bosco, un témoignage plus ancien, rendu public en 1878. Le comte Carlo Conestabile della Staffa, de Pérouse, fit imprimer cette année-là un de ses opuscules, dans lequel il raconte comment il a vu la mise en œuvre de la méthode pédagogique du Serviteur de Dieu avant même que celui-ci ne pensât à la formuler par écrit. Un jour que le Comte alla rendre visite à Don Bosco, il le trouva à son bureau parcourant une petite note portant quelques noms. – Voici, dit-il, quelques-uns de mes petits garnements, dont la conduite laisse à désirer. – Il vint spontanément à l'esprit du visiteur de lui demander quelle punition il leur réservait. – Aucune punition, répondit-il ; mais voici ce que je ferai. Celui-ci, par exemple (et il lui indiqua l'un des noms) est le plus garnement de tous, bien qu'il ait bon cœur. Je le rencontrerai pendant la récréation et je lui demanderai des nouvelles de sa santé ; il répondra sans doute qu'il va bien. « Mais es-tu vraiment content ? » lui dirai-je alors. Il restera d'abord surpris ; puis il baissera les yeux, en rougissant. J'insisterai affectueusement : « Eh, tu as quelque chose qui ne va pas bien ; si le corps jouit d'une bonne santé, l'âme n'est peut-être pas contente !...

Cela fait déjà longtemps que tu ne t'es pas confessé ? » Quelques minutes plus tard, ce jeune sera au tribunal de la pénitence, et je suis presque certain que je n'aurai plus jamais à me plaindre de lui. – Le Comte écoutait en silence, enchanté par la douceur de ses paroles, et il fit ce commentaire : « J'avais découvert le secret des grandes œuvres que cet humble prêtre a su mener à bien. Très souvent par la suite, lorsque, à la vue des maux dont notre époque est tourmentée, je sentais une

amère tristesse s'emparer de mon âme, cette voix sacerdotale m'est revenue en mémoire, et m'a rendu confiant dans l'avenir d'une société à laquelle Dieu envoie de tels réformateurs. »

3/7. Un appendice à l'opuscule bilingue : « Inauguration du Patronage St-Pierre à Nice »

(août 1877, également dans les MBXIII, 918-923)

« Inauguration du patronage St-Pierre à Nice et son but

exposé du Prêtre Jean BOSCO

avec appendice sur le système préventif dans l'éducation de la jeunesse

1877

Imprimerie et Librairie Salésienne

San Pier d'Arena-Turin-Nice

[...]

Le système préventif dans l'éducation de la jeunesse

Plusieurs fois, on m'a demandé d'exprimer verbalement ou par écrit quelques pensées sur ce qu'on appelle le système préventif que l'on a coutume d'utiliser

dans nos maisons. Par manque de temps, je n'ai pu jusqu'à présent satisfaire ce désir. J'en donne ici un aperçu, qui, je l'espère, sera comme l'index de ce que j'ai l'intention de publier dans un petit ouvrage, si Dieu me donne assez de vie pour pouvoir le rédiger, et cela uniquement pour être utile à l'art difficile de l'éducation de la jeunesse. Je dirai donc : en quoi consiste le Système Préventif et pourquoi on doit le préférer ; son application pratique et ses avantages.

I. En quoi consiste le Système Préventif et pourquoi on doit le préférer

Deux systèmes ont été utilisés de tout temps dans l'éducation de la jeunesse : Préventif et Répressif. Le système Répressif consiste à faire connaître la loi aux sujets, puis à les surveiller pour en connaître les transgresseurs et infliger, là où c'est nécessaire, le châtement mérité. Dans ce système, les paroles et l'aspect du Supérieur doivent toujours être sévères et plutôt menaçants, et lui-même doit éviter toute familiarité avec ses subordonnés.

Le Directeur, pour accroître la valeur de son autorité, devra se trouver rarement parmi ses sujets et le plus souvent lorsqu'il s'agit de punir ou de menacer. Ce système est facile, moins fatigant et est utile spécialement dans l'armée et en général parmi les personnes adultes et sensées, qui doivent par elles-mêmes être en mesure de savoir et de se rappeler ce qui est conforme aux lois et aux prescriptions.

Différent, et je dirais opposé, est le système Préventif. Il consiste à faire connaître les prescriptions et les règlements d'un Institut et ensuite à veiller à ce que les élèves aient toujours sur eux l'œil vigilant du Directeur ou des assistants, qui, comme des pères aimants, parlent, servent de guide à toute éventualité, donnent des conseils et corrigent avec affection, ce qui revient à dire : mettre les élèves dans l'impossibilité de commettre des fautes.

Ce système s'appuie tout entier sur la raison, la religion et sur l'affection. C'est pourquoi il exclut tout châtement violent et cherche à éloigner même les châtements légers. Il semble que celui-ci soit préférable pour les raisons suivantes :

1. L'élève prévenu à l'avance ne reste pas avili par les fautes commises, comme cela arrive lorsqu'elles sont déférées au Supérieur. Il ne s'irrite jamais non plus pour la correction faite ou pour le châtement prévu ou infligé, car il y a toujours

en cela un avertissement amical et préventif qui le raisonne et réussit le plus souvent à gagner son cœur, de sorte que l'élève connaît la nécessité de la punition et la désire presque.

2. 2. La raison essentielle est la mobilité de la jeunesse, qui en un instant oublie les règles disciplinaires et les châtiments qu'elles prévoient. C'est pourquoi souvent un enfant se rend coupable et digne d'une peine, à laquelle il n'a jamais prêté attention, dont il ne se souvenait pas du tout au moment de la faute commise et qu'il aurait certainement évitée si une voix amicale l'avait averti.
3. Le système Répressif peut empêcher un désordre, mais il rendra difficilement meilleurs les délinquants ; et on a observé que les jeunes n'oublient pas les châtiments subis et conservent le plus souvent de l'amertume avec le désir de secouer le joug et même de se venger. Il semble parfois qu'ils n'y prêtent pas attention, mais celui qui suit leurs intentions sait que les réminiscences de la jeunesse sont terribles. Ils oublient facilement les punitions des parents, mais très difficilement celles des éducateurs. Il y a des faits qui démontrent comment certains, dans leur vieillesse, ont vilainement vengé des châtiments reçus justement au temps de leur éducation. Au contraire, le système Préventif fait de l'élève un ami qui reconnaît dans l'assistant un bienfaiteur qui l'avertit, veut le rendre meilleur et le libérer des chagrins, des châtiments, du déshonneur.
4. 4. Le système Préventif gagne l'affection de l'élève de sorte que l'éducateur pourra toujours lui parler le langage du cœur, que ce soit au temps de l'éducation ou après celle-ci. L'éducateur qui a gagné le cœur de son protégé pourra exercer sur lui une grande influence, l'avertir, le conseiller et même le corriger lorsqu'il se trouvera dans les emplois, dans les bureaux ou dans le commerce. Pour ces raisons et pour beaucoup d'autres, il semble que le système Préventif doive être préféré au Répressif.

II. Application du système Préventif

La pratique de ce système est tout entière appuyée sur les paroles de St Paul qui dit : *Charitas benigna est, patiens est ; omnia suffert, omnia sperat, omnia sustinet*. La charité est bienveillante et patiente ; elle souffre tout, mais espère tout et supporte tout dérangement. C'est pourquoi seul le chrétien peut appliquer avec succès le système Préventif. Raison et Religion sont les instruments dont l'éducateur doit constamment faire usage ; les enseigner, les pratiquer lui-même, s'il veut être obéi

et atteindre son but.

1. 1. Le Directeur doit par conséquent être tout entier consacré à ses élèves, et ne jamais prendre d'engagements qui l'éloignent de son office, mais au contraire se trouver toujours avec ses subordonnés chaque fois qu'ils ne sont pas obligatoirement liés par quelque occupation, à moins qu'ils ne soient dûment assistés par d'autres.
2. 2. Les professeurs, les chefs d'atelier, les assistants doivent être d'une moralité reconnue. L'égarement d'un seul peut compromettre un Institut éducatif. Qu'on fasse en sorte que les élèves ne soient jamais seuls. Autant que possible, que les assistants les précèdent sur le lieu où ils doivent se rassembler ; qu'ils s'entretiennent avec eux jusqu'à ce qu'ils soient assistés par d'autres ; qu'ils ne les laissent jamais inoccupés.
3. 3. Qu'on donne une ample faculté de sauter, courir, faire du bruit à volonté. La gymnastique, la musique, la déclamation, le petit théâtre, les promenades sont des moyens très efficaces pour obtenir la discipline ; ils sont utiles à la moralité et à la santé. Qu'on veille seulement à ce que la matière du divertissement, les personnes qui interviennent, les discours qui ont lieu ne soient pas blâmables. Faites tout ce que vous voulez, disait le grand ami de la jeunesse St Philippe Néri, il me suffit que vous ne fassiez pas de péchés.
4. 4. La confession fréquente, la communion fréquente, la messe quotidienne sont les colonnes qui doivent soutenir un édifice éducatif, dont on veut tenir éloignées la menace et la trique. Ne jamais ennuyer ni obliger les jeunes à la fréquentation des saints Sacrements, mais leur offrir la commodité d'en profiter. À l'occasion des exercices spirituels, des triduums, des neuvaines, des prédications ou des catéchismes, qu'on fasse ressortir la beauté, la grandeur, la sainteté de cette Religion qui propose des moyens si faciles, si utiles à la société civile, à la tranquillité du cœur et au salut de l'âme, comme le sont précisément les saints Sacrements. De cette manière, les enfants restent spontanément désireux de ces pratiques de piété, ils s'en approcheront volontiers.
5. 5. Qu'on pratique la plus grande surveillance pour empêcher que ne soient introduits dans l'Institut des compagnons, des livres ou des personnes qui tiennent de mauvais discours. Le choix d'un bon concierge est un trésor pour une maison d'éducation.
6. Chaque soir, après les prières ordinaires et avant que les élèves n'aillent se reposer, que le Directeur, ou celui qui le remplace, adresse publiquement quelques paroles affectueuses en donnant quelques avis ou conseils sur les

choses à faire ou à éviter ; et qu'il s'efforce de tirer des leçons à partir des faits survenus dans la journée dans l'Institut ou au-dehors ; mais que son discours ne dépasse jamais deux ou trois minutes. C'est la clé de la moralité, de la bonne marche et du bon succès de l'éducation.

7. 7. Qu'on éloigne comme la peste l'opinion de ceux qui voudraient différer la première communion à un âge trop avancé, quand le plus souvent le démon a pris possession du cœur d'un jeune au détriment incalculable de son innocence. Dans la discipline de l'Église primitive, on avait coutume de donner aux enfants les hosties consacrées qui restaient de la communion pascale. Cela sert à nous faire connaître combien l'Église aime que les enfants soient admis de bonne heure à la sainte Communion. Quand un jeune sait distinguer entre pain et pain et manifeste une instruction suffisante, qu'on ne prête plus attention à l'âge et que le Souverain Céleste vienne régner dans cette âme bénie.
8. 8. Les catéchismes recommandent la communion fréquente, que St Philippe Néri conseillait tous les huit jours et même plus souvent. Le Concile de Trente dit clairement qu'il désire ardemment que chaque fidèle chrétien qui va à la sainte Messe, fasse également la communion. Mais que cette communion soit non seulement spirituelle, mais bien sacramentelle, afin qu'on tire un plus grand fruit de cet auguste et divin sacrifice. (Concile de Trente, sess. XXII, chap. VI).

III. Utilité du système Préventif

D'aucuns diront que ce système est difficile en pratique. Je ferai remarquer que du côté des élèves, il s'avère beaucoup plus facile, plus satisfaisant, plus avantageux. Du côté des éducateurs, il comporte quelques difficultés, qui sont cependant diminuées si l'éducateur se met à l'œuvre avec zèle. L'éducateur est un individu consacré au bien de ses élèves, il doit être prêt à affronter tout dérangement, toute fatigue pour atteindre son but, qui est l'éducation civile, morale et intellectuelle de ses élèves.

Outre les avantages exposés ci-dessus, on ajoutera encore ici que :

1. L'élève sera toujours l'ami de l'éducateur et se souviendra toujours avec plaisir

de la direction reçue, considérant toujours ses maîtres et les autres supérieurs comme des pères et des frères. Où qu'ils aillent, ces élèves sont pour la plupart la consolation de leur famille, d'utiles citoyens et de bons chrétiens.

2. Quels que soient le caractère, le tempérament ou l'état moral d'un élève au moment de son admission, les parents peuvent être assurés que leur fils ne pourra pas empirer, et l'on peut tenir pour certain qu'il obtiendra toujours quelque amélioration. Bien plus, certains enfants, qui furent longtemps le fléau de leurs parents et même refusés par les maisons de correction, si on les éduque selon ces principes, ont changé de tempérament, de caractère, se sont adonnés à une vie rangée et occupent actuellement des fonctions honorables dans la société, devenant ainsi le soutien de leur famille et l'honneur du pays où ils résident.
3. Les élèves qui, par hasard, entreraient dans un Institut avec de mauvaises habitudes ne peuvent pas nuire à leurs camarades. Les bons ne pourront pas non plus recevoir de préjudice de leur part, car il n'y a pour cela ni le temps, ni le lieu, ni l'occasion, car l'assistant, que nous supposons présent, y porterait aussitôt remède.

Un mot sur les punitions

Quelle règle faut-il observer en infligeant des punitions ? Là où c'est possible, qu'on ne fasse jamais usage de punitions ; là où la nécessité exigerait une répression, que l'on retienne ce qui suit :

1. L'éducateur doit chercher à se faire aimer de ses élèves, s'il veut se faire craindre. Dans ce cas, le manque de bienveillance est une punition, mais une punition qui excite l'émulation, donne du courage et n'avilit jamais.
2. Chez les jeunes, est punition ce que l'on fait servir de punition. On a observé qu'un regard sans affection sur l'un d'eux produit plus d'effet qu'une gifle. La louange quand une chose est bien faite, le blâme quand il y a négligence est déjà une récompense ou une punition.
3. À l'exception de cas rarissimes, les corrections et les punitions ne doivent jamais être données en public, mais en privé, loin des camarades, et l'on doit user de la plus grande prudence et patience pour faire en sorte que l'élève comprenne ses torts au nom de la raison et de la religion.

4. Le Directeur doit faire bien connaître les règles, les récompenses et les punitions établies par les lois de discipline, afin que l'élève ne puisse pas s'excuser en disant : Je ne savais pas que cela était interdit.

Les Instituts qui mettront en pratique ce système, je crois qu'ils pourront obtenir de grands avantages sans en venir ni au fouet ni à d'autres punitions violentes. Depuis environ quarante ans que je m'occupe de la jeunesse, je ne me souviens pas d'avoir usé de punitions d'aucune sorte, et avec l'aide de Dieu j'ai toujours obtenu non seulement ce qui était de mon devoir, mais aussi ce que je désirais simplement, et cela de ces mêmes enfants pour lesquels l'espérance d'une bonne réussite semblait perdue.

V. nihil obstat.

Taurini, 3 Augusti 1877.

Joseph Zappata Vic. Gen.